

Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/19-835-621 du 02/12/2019

**ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS A LA  
COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE DES AGENTS NON TITULAIRES  
EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE**

Références : Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10 - Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Destinataires : Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires - tous publics

Dossier suivi par : Secrétariat - Tel : 04 42 91 73 65

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral portant actualisation de la composition des représentants des personnels à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement d'éducation et psychologues de l'éducation nationale

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

DIPE – Secrétariat

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
 VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
 VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;  
 VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5. 7 et 10 ;  
 VU l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;  
 VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;  
 VU l'arrêté rectoral du 25 juin 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions consultatives paritaires publié au bulletin académique n°786 du 27 aout 2018 ;

**- A R R E T E -**

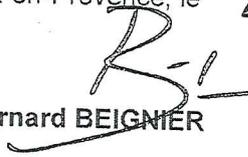
**ARTICLE PREMIER** - Sont désignés en qualité de représentants des personnels à la commission consultative paritaire académique des :

**AGENTS NON TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Mme ZOUFIR Zahra	- M. PASTELERO Aurelio
- M. GRANDIDIER Yves	- Mme GOLA Céline
- Mme SMAILI GHARBIA Hamida	- Mme BRUN Anne
- Mme Nicole YALLOURAKIS	- Mme BOURILLON Audrey

**ARTICLE 2** - Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 21 NOV. 2019

  
Bernard BEIGNIER